

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

**DELIBERATION DU CONSEIL GENERAL**

Séance du 18 décembre 2009

**ASSOCIATION MUTUELLE DE RETRAITE  
DES CONSEILLERS GENERAUX DE LA VIENNE  
Subvention d'équilibre**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
La Commission des Finances et du Futuroscope s'étant réunie,  
Le Conseil Général de la Vienne, en séance publique le 18 décembre 2009 à l'Hôtel  
du Département à Poitiers, le quorum étant atteint,  
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,  
Après en avoir délibéré et voté,

**DECIDE**, pour 2010, d'inscrire, en crédit de paiement, une subvention d'équilibre de  
141 000 € au profit de l'Association Mutuelle de Retraite des Conseillers Généraux.

**ADOPTÉ**

Le Président du Conseil Général,



Claude BERTAUD